

Année scolaire 2011-2012

Parcours

*Programme
de DANSE
(506.A0)*

*Karine Sawyer, aide pédagogique
Local 1001-5, poste tél. 4235
sawyerk@cdrummond.qc.ca
Département de Danse, local 1908-2, poste tél. 5720*

Table des matières

1.	Finalité et buts du programme de DANSE	4
2.	DEC au BAC	4
3.	Particularités	4
4.	Conditions d'admission	5
5.	Statut de l'étudiant.....	5
6.	Reconnaissance de cours.....	5
7.	Incomplet pour un cours	6
8.	Activités éducatives	6
9.	Aide à la réussite	7
10.	Les centres d'aide.....	8
11.	Plans de cours	8
12.	Révision de notes	8
13.	Calendrier scolaire.....	8
14.	Portail, adresse courriel et cote de rendement au collégial (CRC).....	9
15.	Incidence d'un abandon de cours ou d'un échec	9
16.	Exigences de réussite	9
17.	Récupération d'un cours échoué	10
18.	Plagiat ou fraude.....	10
19.	Structure du programme de DANSE	10-11
	LA FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE	11-12
	LA FORMATION GÉNÉRALE PROPRE.....	13
	LA FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE	14
	LA FORMATION SPÉCIFIQUE	15
	Grille de cours en DANSE et leurs préalables.....	17-18
20.	L'épreuve synthèse de programme.....	19
21.	Règle de sanction des études.....	19
22.	Cours de mise à niveau.....	20
23.	Cours Centre d'aide en français, formation pour les aidants	21
24.	Cours Centre d'aide en anglais, formation pour les aidants.....	22

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)
Dispositions du Règlement pédagogique et leur incidence sur le cheminement scolaire

1. FINALITÉ ET BUTS DU PROGRAMME

Finalité

Le programme Danse au collégial vise à donner à l'étudiant ou à l'étudiante une formation équilibrée qui comprend une formation générale rigoureuse et une formation intermédiaire en ce qui concerne les techniques de la danse, l'interprétation et la création lui permettant d'acquérir les compétences et la polyvalence requises pour faire des études universitaires dans ce domaine.

Buts généraux

Les buts généraux du programme sont les suivants :

1. Établir une pratique physique saine;
2. Maîtriser des habiletés techniques de niveau intermédiaire en danse contemporaine;
3. Faire preuve d'une capacité d'assimilation et de transfert des connaissances et des habiletés motrices au cours d'activités d'interprétation et de création;
4. Faire preuve d'un esprit d'analyse et de synthèse;
5. Situer sa démarche artistique dans l'ensemble des grands courants chorégraphiques contemporains;
6. Adopter une attitude et un comportement favorisant son épanouissement artistique et personnel;
7. Utiliser les technologies appropriées de traitement de l'information.

2. DEC AU BAC (ORIENTATIONS UNIVERSITAIRES)

Au terme de ses études collégiales, l'étudiant peut accéder à l'université dans des programmes aussi diversifiés que les arts (art dramatique, arts plastiques, animation culturelle, etc.) les lettres, l'éducation physique, le droit, les sciences humaines et tous les programmes ne requérant pas de préalables spécifiques. De plus, ce programme d'études permet d'atteindre un niveau de maîtrise en danse suffisant pour être admis dans les programmes universitaires en danse.

Certains programmes universitaires peuvent avoir des exigences particulières d'admission autre que le Diplôme d'études collégiales. C'est le cas notamment pour les programmes de psychologie, d'orientation qui exigent les cours Biologie humaine (101-SH1-DM, compétences 022R et 022V) et Statistiques pour Sciences humaines (201-SH4-DM, compétences 022S et 022W). L'étudiant doit consulter son aide pédagogique. Elle peut alors lui proposer un cheminement pour tenir compte de ces exigences. Les deux cours complémentaires peuvent servir à faire les préalables universitaires.

3. PARTICULARITÉS

L'audition en danse se fait à l'aide d'une classe dirigée par 3 professeurs du département. Les enseignantes mettent l'accent sur les exercices de base (plié, tendu, adage, saut), la vérification de la souplesse et l'enchaînement dansé.

4. CONDITIONS D'ADMISSION ET CHEMINEMENT

Pour être admis au collégial en Danse, il faut :

1. satisfaire aux conditions générales d'admission au collégial.

La preuve de la réussite des conditions générales d'admission au collégial et de la condition particulière est exigée pour le 15 août.

De plus, des exigences particulières d'admission sont imposées à certains étudiants :

- un cours de mise à niveau en français si les résultats obtenus au secondaire en Écriture (520) se situent entre 60% et 65% et en Français, note globale (506) entre 60% et 70% et moyenne générale de moins de 75% ;
- un test pour juger de la maîtrise de la langue d'enseignement si les études secondaires ont été suivies dans une autre langue que le français. Le résultat au test peut mener à l'imposition d'une formation d'appoint particulière ou entraîner un refus d'admission;
- un test pour juger de la maîtrise de la langue anglaise si les études secondaires ont été suivies à l'extérieur du Canada;
- un étalement du programme d'études si la qualité du dossier scolaire l'exige;
- un programme d'encadrement particulier si les résultats obtenus au secondaire (MGS) sont inférieurs à 70%;
- un contrat d'études si vous avez échoué plus d'un cours à votre dernier trimestre au collégial ou si vous avez échoué deux fois le même cours.

Il est à noter que les étudiants soumis à un programme d'encadrement particulier (PEP) ou à un contrat d'études doivent signer un contrat. Tant que l'étudiant ne signe pas son contrat, il n'a pas accès à son horaire. Les contrats d'études sont imposés pour le trimestre en cours. L'évolution du dossier de réussite de l'étudiant sera prise en compte pour la suite. Les coordonnateurs des comités de programme seront informés, dès le début du trimestre, du nom des étudiants de leur programme qui sont visés par les contrats d'études.

Notes :

1. L'admission de candidats en provenance *d'autres collèges* demande l'étude complète du cheminement du candidat
2. Il n'y a pas d'admission au programme au trimestre d'hiver. Le programme de DEC pré-universitaire en DANSE accueille de nouvelles candidatures au trimestre d'automne seulement.

5. STATUT DE L'ÉTUDIANT

Pour être reconnu à temps plein, l'étudiant doit être inscrit à quatre cours minimum ou suivre cent quatre-vingts heures de cours durant un trimestre (douze heures par trimestre). L'étudiant inscrit à moins de quatre cours ou qui suit moins de cent quatre-vingts heures de cours durant un trimestre aura un statut temps partiel.

À moins d'être déclaré en fin de DEC, des frais de scolarité sont exigés aux étudiants à temps partiel.

Toutefois, nous vous rappelons qu'un cours confirmé non fréquenté n'est pas considéré pour établir le statut temps plein.

6. RECONNAISSANCE DE COURS (Substitution ou équivalence)

Certains cours réussis dans une autre version du programme ou dans un autre programme ou dans le cadre d'une immersion en langue peuvent être comptabilisés. Le règlement pédagogique et la PIEA présentés à la fin de ce PARCOURS donnent l'information quant à la procédure à suivre.

En tout temps, l'étudiant peut consulter son aide pédagogique.

7. INCOMPLET POUR UN COURS

Il existe deux types d'incomplet : un incomplet permanent et un incomplet temporaire (article 4.8 de la PIEA).

- incomplet temporaire : La mention IT apparaît au bulletin d'études collégiales lorsqu'un étudiant qui, à cause de raisons majeures, ne peut respecter les délais relatifs à la *dernière évaluation*. Il peut alors se voir attribuer la mention «incomplet temporaire». L'incomplet temporaire de cours consiste en un délai exceptionnel accordé à un étudiant pour se voir attribuer la note finale d'un cours. La mention devra être remplacée par une note finale dans un délai fixé par l'enseignant, mais n'excédant pas un trimestre. Il s'agit d'une entente entre l'étudiant et l'enseignant. L'enseignant et l'étudiant doivent signer le formulaire prévu à cet effet.
- incomplet permanent : La mention IN apparaît au bulletin d'études collégiales lorsqu'elle traduit un cas de force majeure justifiant un incomplet permanent pour l'étudiant. L'étudiant doit s'adresser à son aide pédagogique afin de lui faire part de sa situation. Il lui remettra, alors, le formulaire «Rapport médical» qu'il devra faire compléter par le professionnel concerné. Lorsque le rapport médical, dûment rempli, est remis à l'aide pédagogique, ce dernier s'assure de faire le suivi auprès du registraire. Si tout est conforme la mention IN apparaît au dossier de l'étudiant. La demande d'incomplet doit se faire à la session concernée par la mention IN.

La distinction entre les deux types d'incomplet ainsi que les règles et les procédures à suivre sont indiquées dans la PIEA (article 4.8) et le règlement pédagogique (article 8) présentés à la fin de ce PARCOURS.

8. ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

Plusieurs activités sont offertes aux étudiants tout au long de leur cheminement en danse. En plus de bénéficier de cours de qualité, les étudiants de ce programme participeront à plusieurs activités éducatives :

- conférences et classes avec professionnels du milieu de la danse;
- sortie spectacle (1 par session);
- un spectacle du programme à la fin de chaque session;
- projet Entrechat avec l'École Nationale de Ballet du Canada;
- "journée carrière danse", plusieurs programmes de danse nous visitent et offrent des ateliers;
- possibilité de participer aux Ateliers de danse du Cégep de Drummondville (plusieurs spectacles par année);
- possibilité de participer à des galas, soirées bénéfiques dans la région de Drummondville;
- possibilité de participer aux Légendes Fantastiques (spectacle estival);
- possibilité de faire les examens internationaux en ballet classique (méthode Cecchetti) à l'École Formation danse;
- possibilité de participer aux spectacles multidisciplinaires de Compagnie Danse En Équilibre;
- possibilité de faire des stages en enseignement de la danse sous forme de fin de semaine intensive.

9. AIDE À LA RÉUSSITE

Au Cégep de Drummondville, on met tout en oeuvre pour aider l'étudiant à développer son autonomie et la prise en charge de ses études. À différents niveaux, l'étudiant est identifié comme une personne qui agit sur sa formation. En effet, l'étudiant est appelé à faire ses démarches de façon autonome et responsable dans tous les gestes qu'il doit poser :

- dans sa démarche d'admission;
- dans le choix de son programme d'études;
- dans le choix de ses cours, lorsque requis;
- dans sa démarche d'information;
- dans la réalisation de ses apprentissages scolaires;
- dans sa demande d'aide lorsqu'il en a besoin;
- dans la planification de ses activités.

Comme la réussite est au cœur des priorités du Cégep de Drummondville, le Collège s'est doté d'un Plan de réussite. Un dépliant expliquant les grandes lignes de ce plan vous sera remis. Vous y trouverez les principaux objectifs du Plan de réussite et une liste des différentes personnes intervenant dans votre cheminement scolaire. N'hésitez pas à les consulter afin d'obtenir de l'aide.

Étalement volontaire du programme

Un étudiant peut demander un étalement de son programme d'études sur un trimestre ou une année de plus que le temps normalement requis. L'étalement du programme peut aider certaines personnes qui ont des responsabilités familiales, des difficultés d'apprentissage, des obligations personnelles à mieux organiser leur temps d'études, ce qui les place dans une situation favorable à leur réussite.

Dans toutes ces actions, l'étudiant a la responsabilité initiale de faire ce qu'il a à faire dans le respect de certaines normes, dans des délais prescrits, selon des modalités déterminées. En un mot, il est appelé à poser des gestes de façon responsable dans la poursuite de ses fins. Nul besoin d'insister sur le fait que l'étudiant responsable peut s'éviter certaines déceptions, notamment en respectant les délais fixés. Le Cégep met à la disposition de l'étudiant les ressources et les outils lui facilitant ses démarches. C'est pour faciliter la compréhension du programme de l'étudiant, pour lui permettre de faire des choix éclairés, en connaissance de cause, que le document PARCOURS a été élaboré.

Des projets programmes sont offerts aux étudiants afin de favoriser leur réussite. Des enseignants ont mis sur pied un programme d'encadrement qui offre à des étudiants en difficulté l'aide d'un tuteur. De plus, les enseignants sont disponibles pour recevoir les étudiants à leur bureau.

Le Centre d'information scolaire et professionnelle est situé au local 1001. Le Centre est ouvert tous les jours de la semaine. Vous y trouvez des documents d'information sur les programmes d'études (au collégial, à l'université et au secondaire professionnel), le nom des établissements offrant la formation et les exigences spécifiques pour y être admis. Les programmes d'études sont nombreux et variés. Les exigences liées à l'admission peuvent varier d'un établissement à l'autre. L'étudiant a la responsabilité de s'informer.

L'aide pédagogique responsable du programme et la conseillère en orientation sont des ressources précieuses. N'hésitez pas à vous y référer.

10. LES CENTRES D'AIDE :

< en français.....	local 2207
< en méthodologie du travail intellectuel.....	local 2207
< en langues.....	local 2207
< en sciences humaines.....	local 2207
< en sciences.....	local 2207
< en mathématiques.....	local 2207
< en danse.....	local 1908-02

Le Centre d'apprentissage intégré (local 2207) met à la disposition des étudiants des ouvrages dans tous les domaines d'études. Un personnel qualifié est disponible pour aider les étudiants.

11. PLANS DE COURS

Le plan de cours est présenté dès le premier cours. Le plan de cours donne des précisions, entre autres, sur la place du cours dans le programme, le contenu du cours, les activités d'apprentissage, les modalités d'évaluation, la pondération accordée à chacune des évaluations, les moments prévus pour les évaluations, les exigences quant à la présence et à la participation au cours.

12. RÉVISION DE NOTE

L'étudiant peut, s'il le désire, obtenir une révision de l'évaluation d'un travail ou d'un examen. Toutefois, les règles diffèrent selon que cette demande s'effectue en cours de trimestre ou à la fin de ce dernier.

Pour une révision de note en cours de trimestre, les modalités changent selon le cours auquel l'étudiant est inscrit. Il devra donc se référer au plan de cours qui présente normalement la démarche à suivre. Sinon, il peut se référer à la PDEA (Politique départementale d'évaluation des apprentissages) à laquelle se rattache le cours pour lequel il demande une révision. De façon générale, la demande de révision de note se fait auprès de l'enseignant du cours visé. Si la réponse de l'enseignant n'est pas à la satisfaction de l'étudiant et qu'il se croit toujours lésé dans ses droits, il peut amener sa demande de révision de note auprès du coordonnateur de département concerné qui voit, alors, à former un comité.

Pour une révision de note finale, les modalités sont identiques peu importe le programme auquel l'étudiant est inscrit. Ce dernier doit donc se référer à l'article 4.6 de la PIEA (Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages). Par ailleurs, les règles et procédures sont clairement présentées sous l'article 10 du règlement pédagogique numéro 3.

13. CALENDRIER SCOLAIRE

Le calendrier scolaire précise, entre autres, les dates du début et de la fin du trimestre, du début et de la fin de la période d'examens; la date limite pour abandonner un cours; les dates de la semaine de mise à jour et de lecture. Le calendrier scolaire est présenté dans l'Agenda guide remis aux étudiants en début d'année scolaire ou sur le site du Cégep de Drummondville : www.cdummond.qc.ca puis cliquez sur calendrier et calendrier scolaire.

14. PORTAIL, ADRESSE COURRIEL ET COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL (CRC)

Le Cégep de Drummondville utilise le portail du Cégep de Drummondville, service en ligne, disponible aux étudiants à l'adresse suivante : <http://cdrummond.omnivox.ca/intr>. L'étudiant s'y réfère pour le choix de cours, la consultation et la remise de l'horaire, la modification de l'horaire, la grille de cheminement, les résultats aux évaluations, la fréquentation scolaire, le dossier personnel, le relevé de notes. D'autres modules pourraient s'ajouter.

Les étudiants ont aussi accès à Repères. Ce site contient des informations très utiles pour l'étudiant qui souhaite s'informer sur les programmes d'études, les professions, les établissements scolaires et le marché du travail.

Adresse courriel

Nous vous rappelons que le cégep a attribué à chaque étudiant une adresse courriel. Toute communication venant du personnel du cégep se fera par le biais de cette adresse courriel ou par MIO. Par conséquent, il est important de relever ton courriel de manière régulière.

Cote de rendement au collégial (CRC)

La CRC est utilisée par les universités lorsqu'une sélection s'impose principalement en raison du contingentement.. La CRC combine pour chaque cours suivi par un étudiant deux informations : un indicateur de la position de cet étudiant en fonction de la note obtenue dans son groupe et un indicateur de la force relative de ce groupe.

Les cours échoués à un premier trimestre d'inscription au collégial ne comptent que pour le quart des unités qui leur sont attribuées. La plupart des cotes de rendement se situent entre 15 et 35.

15. INCIDENCE D'UN ABANDON DE COURS OU D'UN ÉCHEC

Le Cégep encourage l'étudiant à persévérer dans ses études. Cependant, l'étudiant a la possibilité d'abandonner certains cours en respectant les dates prévues pour les abandons. Toutefois, l'étudiant a l'obligation de conserver au minimum un cours de formation générale ainsi qu'un cours de formation spécifique à son programme d'études.

Des situations particulières (ex : échec, abandon, incomplet, etc.) peuvent entraîner un retard dans le cheminement ou la fin de D.E.C. de l'étudiant. Afin d'éviter de retarder d'un trimestre, voire d'une année, la fin de ses études, l'étudiant peut alors décider de suivre un cours par correspondance ou un cours d'été. Pour cet étudiant, le Cégep de Drummondville offre à toutes les sessions, incluant la session d'été, la possibilité de s'inscrire à des cours par correspondance. De plus, bien que le Cégep de Drummondville n'offre pas en ses lieux de cours d'été, il est tout de même possible de suivre un tel cours dans un autre collège (ex : Cégep de Sherbrooke, Cégep de Trois-Rivières, Cégep de St-Hyacinthe, etc.). Dans les deux cas, il s'agira d'un cours suivi en commandite et qui sera reconnu par notre collège.

La date limite d'abandon est le dernier jour ouvrable précédent le 20 septembre pour le trimestre d'automne et le 15 février pour le trimestre d'hiver. Tout cours abandonné après les dates limites sera considéré comme échoué.

Enfin, pour connaître les modalités et les frais d'inscription à un cours d'été ou par correspondance, l'étudiant doit obligatoirement rencontrer l'aide pédagogique de son programme d'études.

16. EXIGENCES DE RÉUSSITE

Le Cégep considère que l'étudiant ne satisfait pas aux exigences de réussite fixées lorsqu'il rencontre l'une des difficultés suivantes :

- a) il échoue un cours pour la deuxième fois;
- b) il échoue plus d'un cours, mais moins de la moitié des cours auxquels il est inscrit;
- c) il échoue la moitié ou plus de la moitié des cours auxquels il est inscrit à une session donnée.

L'étudiant devra s'engager par écrit, en signant un contrat d'étude, à respecter les mesures d'encadrement qui lui sont imposées. La signature du contrat d'étude est obligatoire pour que l'étudiant soit autorisé à poursuivre ses études.
(règlement pédagogique # 3)

17. RÉCUPÉRATION D'UN COURS ÉCHOUÉ

La récupération d'un cours échoué permet, sous certaines conditions, d'offrir une partie de cours à l'étudiant, qui, en l'absence de cette mesure, devrait reprendre le cours dans son entier en raison d'un échec. L'étudiant devrait consulter son aide pédagogique pour connaître les modalités pour se prévaloir de cette mesure.

Règlement pédagogique, art. 13

18. PLAGIAT OU FRAUDE

Le plagiat est un acte malhonnête grave. L'étudiant qui se livre à des activités de plagiat ou de fraude est passible de sanctions.

Le Cégep considère comme plagiat ou fraude :

- a) le copiage intégral ou partiel d'un texte, d'un document (travail, rapport de laboratoire, livre, document disponible dans Internet...) ou d'une œuvre réalisée par une autre personne;
- b) l'exposition de façon substantielle, d'idées similaires à celles présentées dans des travaux réalisés par un autre étudiant ou d'un texte publié de façon physique ou électronique, en modifiant légèrement la forme de présentation ou la phraséologie;
- c) l'utilisation, pendant une évaluation, de tout moyen électronique de transmission, d'enregistrement ou de réception d'information non autorisé par l'enseignant;
- d) la possession ou l'utilisation pendant un examen, de toute forme de documentation non autorisée;
- e) l'utilisation pendant un examen, de la copie d'examen d'un autre étudiant;
- f) l'obtention de toute aide non autorisée qu'elle soit électronique, collective ou individuelle;
- g) l'utilisation totale ou partielle d'un texte d'autrui en le faisant passer pour le sien;
- h) la substitution de personne lors d'un travail ou d'un examen faisant l'objet d'une évaluation;
- i) toute autre pratique malhonnête qui a pour objet de se procurer un avantage injuste lors d'une évaluation;
- j) toute autre pratique malhonnête qui a pour objet de procurer à une autre personne un avantage injuste lors d'une évaluation.

Pour une première offense, l'étudiant se voit attribuer la note zéro pour le travail ou l'examen. Dans le cas d'une récidive, la direction des études prendra les sanctions nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du cégep.

19. STRUCTURE DU PROGRAMME DANSE

COMPOSITION DU PROGRAMME (52 2/3 unités)

Un programme de diplôme d'études collégiales comprend 4 composantes :

A. Une composante de formation générale commune

- | | | |
|--|---|-----------------------|
| ◆ langue d'enseignement et littérature ----- | ☞ | 7 1/3 unités, 3 cours |
| ◆ langue seconde (anglais) ----- | ☞ | 2 unités, 1 cours |
| ◆ philosophie ----- | ☞ | 4 1/3 unités, 2 cours |
| ◆ éducation physique ----- | ☞ | 3 unités, 3 cours |

B. Une composante de formation générale propre

- | | | |
|--|---|-------------------|
| ◆ langue d'enseignement et littérature ----- | ☞ | 2 unités, 1 cours |
| ◆ langue seconde (anglais) ----- | ☞ | 2 unités, 1 cours |
| ◆ philosophie ----- | ☞ | 2 unités, 1 cours |

C. Une composante de formation générale complémentaire

- ◆ choix d'activités d'apprentissage dans les domaines permis ----- ☞ 4 unités, 2 cours

TOTAL EN FORMATION GÉNÉRALE ----- ☞ 26 2/3 unités, 14 cours

D. Une composante de formation spécifique

Cette composante comprend des cours dans différents domaines (formation technique, artistique (histoire, interprétation et création) et corporelle (étude du mouvement dansé) pour un total de 26 unités.

La formation générale est partie intégrante de tous les programmes de DEC à titre de formation commune, propre et complémentaire. Elle a une triple finalité, soit l'acquisition d'un fonds culturel commun, l'acquisition et le développement d'habiletés génériques et l'appropriation d'attitudes souhaitables. Ces trois aspects visent à former la personne en elle-même, à la préparer à vivre en société de façon responsable et à lui faire partager les acquis de la culture.

LA FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE

La formation générale commune est similaire pour tous les programmes de diplôme d'études collégiales (DEC). Elle totalise 16 2/3 unités (9 cours) réparties comme suit :

- ◆ 3 cours de français, langue d'enseignement et littérature;
- ◆ 2 cours de philosophie;
- ◆ 1 cours d'anglais;
- ◆ 3 cours d'éducation physique.

A. Le français, langue d'enseignement et littérature

- ◆ 601-101-MQ Écriture et littérature
Objectif 4EF0 : Analyser des textes littéraires;
- ◆ 601-102-MQ Littérature et imaginaire
Objectif 4EF1 : Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés;
- ◆ 601-103-MQ Littérature québécoise
Objectif 4EF2 : Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.

Pour accéder au cours suivant, l'étudiant doit avoir réussi le cours précédent.

B. La philosophie

- ◆ 340-101-MQ Philosophie et rationalité
Objectif 4PH0 : Traiter d'une question philosophique;
- ◆ 340-102-MQ L'être humain
Objectif 4PH1 : Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

Le premier cours est préalable au second.

C. L'anglais, langue seconde

L'objectif général visé est d'amener l'étudiant à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture. Les résultats obtenus au secondaire déterminent le niveau de classement de l'étudiant.

- ◆ 604-100-MQ Anglais de base (niveau 1)
Objectif 4SA0 : Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
- OU ◆ 604-101-MQ Langue anglaise et communication (niveau 2)
Objectif 4SA1 : Communiquer en anglais avec une certaine aisance;
- OU ◆ 604-102-MQ Langue anglaise et culture (niveau 3)
Objectif 4SA2 : Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires;
- OU ◆ 604-103-MQ Culture anglaise et littérature (niveau 4)
Objectif 4SA3 : Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.

D. L'éducation physique

- ◆ 109-101-MQ Activité physique et santé
Objectif 4EP0 : Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé;
- ◆ 109-102-MQ Activité physique et efficacité
Objectif 4EP1 : Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique;
- ◆ 109-103-MQ Activité physique et autonomie
Objectif 4EP2 : Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Les deux premiers cours sont préalables au troisième cours.

Le document Parcours Éducation physique présente la description des différents cours offerts. À noter : le nombre d'étudiants inscrits détermine si le cours offert sera donné. De plus, certains cours sont contingentés.

Le portail Bleu manitou permet à l'étudiant d'avoir une brève description des cours offerts en éducation physique.

LA FORMATION GÉNÉRALE PROPRE

La formation générale propre propose des activités d'apprentissage en lien avec le champ d'études. Les cours de formation générale propre sont suivis après la réussite des cours de formation générale commune. Ils totalisent 6 unités (3 cours) ainsi répartis :

- ◆ 1 cours de langue d'enseignement et littérature, 2 unités;
- ◆ 1 cours de langue seconde (anglais), 2 unités;
- ◆ 1 cours de philosophie, 2 unités.

A. Langue d'enseignement et littérature (préalable absolu : 601-103-MQ Littérature québécoise)

- ◆ Objectif 4EFP : Produire différents types de discours oraux et écrits.

B. Anglais, langue seconde (préalable absolu : avoir réussi le cours d'anglais de la formation générale commune)

Le niveau du cours de formation générale propre en anglais dépend du niveau du cours de formation générale commune suivi par l'étudiant. L'étudiant poursuit ses apprentissages de l'anglais selon le même niveau.

- ◆ 604-FP0-DM : Anglais propre, ensemble transitoire (niveau 1)
Objectif 4SAP : Communiquer en anglais de façon simple, en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études
- OU ◆ 604-FP1-DM : Anglais propre, ensemble 1
Objectif 4SAQ: Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études; (niveau 2)
- OU ◆ 604-FP2-DM
Objectif 4SAR : Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études; (niveau 3)
- OU ◆ 604-FP3-DM Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours. (niveau 4)
Objectif 4SAS

C. Philosophie (préalable relatif : 340-102-MQ L'être humain)

Objectif 4PHP : Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.

LA FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE

Les domaines de la formation générale complémentaire comprennent généralement deux ensembles. Les cours de l'ensemble 1 ont une portée plus générale. Les cours de l'ensemble 2 permettent l'étude des problématiques particulières ou d'apprentissages plus spécifiques.

La formation générale complémentaire permet à l'étudiant de compléter sa formation par des activités d'apprentissage choisies dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique de son programme. Conséquemment, les étudiants du programme de danse n'ont pas accès au domaine 5, Art et esthétique.

Danse - domaines permis :

Domaine 1 : Sciences humaines

- ◆ Objectif 000V : Situer l'apport particulier des Sciences humaines au regard des enjeux contemporains (ensemble 1).
- ◆ Objectif 000W : Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux Sciences humaines (ensemble 2).

Domaine 2 : Culture scientifique et technologique

- ◆ Objectif 000X : Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie (ensemble 1).
- ◆ Objectif 000Y : Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base (ensemble 2).

Domaine 3 : Langues modernes

- ◆ Objectif 000Z : Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte (ensemble 1).
- ◆ Objectif 0010 : Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers (ensemble 2).
- ◆ Objectif 0067 : Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne (ensemble 3).

Domaine 4 : Langage mathématique et informatique

- ◆ Objectif 0011 : Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine (ensemble 1).
- ◆ Objectif 0012 : Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant (ensemble 2).

Domaine 6 : Problématiques contemporaines

- ◆ Objectif 021L : Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire (ensemble 1).
- ◆ Objectif 021M : Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire (ensemble 2).

L'étudiant peut choisir ses cours complémentaires dans deux domaines différents ou dans un même domaine. L'étudiant qui choisit un seul domaine doit suivre un cours de l'ensemble 1 et un cours de l'ensemble 2

Le document *Parcours, cours complémentaires*, disponible au secrétariat de votre aide pédagogique local 1001-2, ainsi que le portail du Cégep présentent une description des cours offerts en formation complémentaire.

À noter : le nombre d'étudiants inscrits à un cours offert déterminera si le cours est donné. De plus, certains cours sont contingentés.

LA FORMATION SPÉCIFIQUE

ÉNONCÉS DES COMPÉTENCES

016 E	Établir des liens entre le fonctionnement du corps et la pratique de la danse
016 F	Maîtriser les bases du mouvement dansé
016 G	Exécuter des mouvements de danse contemporaine
016 H	Maîtriser les composantes techniques de niveau intermédiaire en danse contemporaine
016 J	Interpréter une chorégraphie dirigée
016 K	Exploiter des mouvements de danse de nature différente
016 L	Créer et interpréter une chorégraphie
016 M	Exprimer un point de vue personnel et critique sur la danse et ses pratiques

DANSE 506.A0
Révision novembre 2005
Version 2005-2006 (MARS 2010)

<u>TRIMESTRE 1</u> (24 pér. H-C, total 37 pér.)	C	P	U	<u>TRIMESTRE 2</u> (29 pér. H-C, total 46 pér.)	C	P	U			
<u>Formation générale commune</u>				<u>Formation générale commune</u>						
109-101-MQ	Activité physique et santé	4EP0	1-1-1	1	* 340-102-MQ	L'être humain	4PH1	3-0-3	2	
340-101-MQ	Philosophie et rationalité	4PH0	3-1-3	2 1/3	* 601-102-MQ	Littérature et imaginaire	4EF1	3-1-3	2 1/3	
601-101-MQ	Écriture et littérature	4EF0	2-2-3	2 1/3	604-10X-MQ	Langue seconde		2-1-3	2	
						Compétence 4SA0 ou 4SA1 ou 4SA2 ou 4SA3				
<u>Formation spécifique</u>				<u>Formation spécifique</u>						
506-EPA-DM	Étude d'un phénomène artistique	016M	3-0-3	2	* 506-JM2-DM	Jazz moderne II	016E, 016G	2-3-2	2 1/3	
506-JM1-DM	Jazz moderne I	016F	1-3-1	1 2/3	* 506-BC2-DM	Ballet classique II	016G	1-3-1	1 2/3	
506-BC1-DM	Ballet classique I	016F	1-3-1	1 2/3	* 506-DM1-DM	Danse moderne I	016F	1-3-1	1 2/3	
506-CD1-DM	Création dirigée I	016K	1-2-1	1 1/3	* 506-CD2-DM	Création dirigée II	016K	1-2-2	1 2/3	
					<u>Formation générale complémentaire</u>					
						Activités d'apprentissage		3-0-3	2	
						au choix (Domaines 1-2-3-4-6)		ou 2-1-3		
						Compétence 000V ou 000W ou 000X ou 000Y ou 000Z ou 0010 ou 0011 ou 0012 ou 021L ou 021M				
						(sauf celle réussie précédemment)				
<u>TRIMESTRE 3</u> (25 pér. H-C, total 41 pér.)				C	P	U	<u>TRIMESTRE 4</u> (26 pér. H-C, total 39 pér.)			
<u>Formation générale commune</u>				<u>Formation générale commune</u>						
109-102-MQ	Activité physique et efficacité	4EP1	0-2-1	1	* 109-103-MQ	Activité phys. et autonomie	4EP2	1-1-1	1	
* 601-103-MQ	Littérature québécoise	4EF2	3-1-4	2 2/3	<u>Formation générale propre</u>					
<u>Formation générale propre</u>				<u>Formation générale propre</u>						
* 604-FPX-DM	Langue seconde		2-1-3	2	* 601-500-DM	Franç. des arts et lettres	4EFP	2-2-2	2	
	(Compétence 4SAP ou 4SAQ ou 4SAR ou 4SAS)				* 340-500-DM	Philo. des arts et lettres	4PHP	3-0-3	2	
<u>Formation spécifique</u>				<u>Formation spécifique</u>						
* 506-DM2-DM	Danse moderne II	016G	1-3-1	1 2/3	* 506-CHD-DM	Interprétation	016J	1-3-2	2	
* 506-JM3-DM	Jazz moderne III	016E, 016H	2-4-2	2 2/3	* 506-BC3-DM	Ballet classique III	016H	1-3-1	1 2/3	
* 506-CD3-DM	Création dirigée III	016K	1-2-2	1 2/3	* 506-DM3-DM	Danse moderne III	016H	1-3-1	1 2/3	
					* 506-ESP-DM	Essai chorégraphique (ESP*)	016L	1-4-3	2 2/3	
<u>Formation générale complémentaire</u>				<u>Formation générale complémentaire</u>						
	Activités d'apprentissage		3-0-3	2	* Épreuve synthèse					
	au choix (Domaines 1-2-3-4-6)		ou 2-1-3							
	Compétence 000V ou 000W ou 000X ou 000Y ou 000Z ou 0010 ou 0011 ou 0012 ou 021L ou 021M (sauf celle réussie précédemment)									
<u>Épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature</u>										

* Ces cours ont des préalables spécifiques
P : Nombre de périodes rattachées à un cours.
U : Nombre d'unités rattachées à un cours.
C : Compétences (voir tableau page 4)

DANSE 506.A0

A. Contenu du programme (29 cours - 54 unités 2/3)

Une composante de formation générale commune à tous les programmes d'études :

Langue d'enseignement et littérature (Compétences 4EF0, 4EF1, 4EF2)	: 7 1/3 unités (3 cours)
Langue seconde (fonction du classement)	: 2 unités (1 cours)
Philosophie (Compétences 4PH0, 4PH1)	: 4 1/3 unités (2 cours)
Éducation physique (Compétences 4EP0, 4EP1, 4EP2)	: 3 unités (3 cours)

Une composante de formation générale propre au programme d'études :

Français des sciences de la personne (Compétence 4EFP)	: 2 unités (1 cours)
Langue seconde (fonction du classement)	: 2 unités (1 cours)
Philosophie des sciences de la personne (Compétence 4PHP)	: 2 unités (1 cours)

Une composante de formation générale complémentaire aux autres composantes du programme d'études: (4 unités – 2 cours)

Domaines permis:

Domaine 1 : Sciences humaines (000V ou 000W) Domaine 2 : culture scientifique et technologique (compét 000X ou 000Y) Domaine 3 : langues modernes (compét 000Z, 0010 ou 0067) Domaine 4 : langage mathématique et informatique (0011 ou 0012) Domaine 6 : problématiques contemporaines (compét. 021L ou 021M)	2 cours (4 unités) choisis dans un ou deux des domaines permis. Pour un même domaine, les cours doivent être choisis dans deux ensembles différents. Consultez le Parcours pour connaître la liste des cours offerts.
--	---

Une composante de formation spécifique. Ces cours visent à permettre l'atteinte des compétences :

- 016E Établir des liens entre le fonctionnement du corps et la pratique de la danse
- 016F Maîtriser les bases du mouvement dansé
- 016G Exécuter des mouvements de danse contemporaine
- 016H Maîtriser les composantes techniques de niveau intermédiaire en danse contemporaine
- 016J Interpréter une chorégraphie dirigée
- 016K Exploiter des mouvements de danse de nature différente
- 016L Créer et interpréter une chorégraphie
- 016M Exprimer un point de vue personnel et critique sur la danse et ses pratiques

B Les règles de sanction des études stipulent : *qu'un diplôme d'études collégiales sera décerné à l'étudiant qui aura réussi tous les cours de son programme d'études, aura réussi l'épreuve synthèse propre à son programme et, le cas échéant, aura réussi les épreuves uniformes imposées par le ministre.* Pour être inscrit à l'épreuve synthèse de programme et au cours de rattachement 506-ESP-DM Essai chorégraphique, l'étudiante ou l'étudiant est en fin de DEC au trimestre en cause ou au trimestre subséquent. Pour l'épreuve synthèse de programme, l'élève devra faire une présentation solo en public et faire une production écrite d'un processus de création. La vérification d'une langue juste et les notions d'éthique sont aussi au menu de l'examen. Elle sert à évaluer l'atteinte de l'ensemble des compétences du programme.

Par ailleurs, tous les étudiants inscrits au cours *Littérature québécoise* (601103MQ) sont convoqués à l'épreuve uniforme en Langue d'enseignement et littérature à la date imposée par le ministre.

C. Liste des cours ayant des préalables spécifiques

<u>COURS</u>	<u>PRÉALABLE(S)</u>
109-103-MQ	P.A. 109-101-MQ et 109-102-MQ
340-102-MQ	P.A. 340-101-MQ
340-500-DM	P.A. 340-101-MQ, P.R. 340-102-MQ
506-JM2-DM	P.A. 506-JM1-DM
506-DM1-DM	P.A. 506-JM1-DM et 506-BC1-DM
506-BC2-DM	P.A. 506-BC1-DM
506-CD2-DM	P.A. 506-CD1-DM
506-DM2-DM	P.A. 506-DM1-DM, 506-BC2-DM et 506-JM2-DM
506-CD3-DM	P.A. 506-CD2-DM
506-JM3-DM	P.A. 506-JM2-DM et 506-BC2-DM
506-CHD-DM	P.A. 506-JM2-DM, 506-BC2-DM, 506-DM2-DM, 506-CD1-DM et 506-EPA-DM
506-ESP-DM	P.A. 506-JM3-DM, 506-BC2-DM, 506-CD3-DM, 506-EPA-DM et 506-DM2-DM
	CO 506-CHD-DM, 506-BC3-DM, 506-DM3-DM, 109-102-MQ, 340-102-MQ, 601-103-MQ et 604-FPX-DM
506-DM3-DM	P.A. 506-DM2-DM et 506-JM3-DM
506-BC3-DM	P.A. 506-BC2-DM
601-102-MQ	P.A. 601-101-MQ
601-103-MQ	P.A. 601-102-MQ
601-500-DM	P.A. 601-103-MQ
604-FPX-DM	P.A. 604-10X-MQ
(fonction du classement)	(fonction du classement)

PA	Préalable absolu : ce cours préalable doit avoir été réussi avant de suivre ce cours du programme.
PR	Préalable relatif : signifie que le cours doit avoir été suivi et réussi avec un résultat d'au moins 50 %.
CO	Corequis : signifie que le(s) cours doi(ven)t être suivi(s) au même trimestre. .

D. Certains programmes universitaires peuvent avoir des exigences particulières d'admission. Veuillez consulter votre aide pédagogique ou le conseiller en orientation pour toute information supplémentaire.

20. L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME EN DANSE

Une des conditions à rencontrer pour se voir décerner un diplôme d'études collégiales (DEC) est la réussite de l'épreuve synthèse de programme. Les conditions d'admissibilité à l'épreuve synthèse de programme s'énoncent comme suit :

L'étudiant est en fin de DEC au trimestre concerné ou au trimestre suivant dans la mesure où le cours de rattachement n'est pas offert :

L'étudiant a réussi ou est inscrit au cours *Littérature québécoise* (601-103-MQ).

L'étudiant a réussi ou est inscrit au cours *Philosophie, l'être humain* (340-102-MQ).

L'étudiant a réussi ou est inscrit au cours *Anglais, langue seconde* (formation générale commune).

L'étudiant a réussi ou est inscrit à un deuxième cours de formation générale commune en *Éducation physique*.

L'étudiant est au trimestre 4 de la formation spécifique.

L'épreuve synthèse est administrée au dernier trimestre, à l'intérieur du cours Essai chorégraphique (506-ESP-DM) qui vise l'intégration des apprentissages du programme, c'est-à-dire l'intégration de tous les apprentissages vus dans tous les cours du programme. Entre autres, la vérification d'une langue juste et les notions d'éthique sont au menu de l'examen.

L'épreuve synthèse est l'objet d'une évaluation qui lui est propre. La réussite de l'épreuve synthèse est une condition nécessaire à la réussite de ce cours tout autant que la réussite du cours est liée à la réussite de l'épreuve.

Pour l'épreuve synthèse de programme, l'élève devra faire une présentation solo en public et faire une production écrite d'un processus de création.

21. RÈGLE DE SANCTION DES ÉTUDES

Pour tout programme d'études débuté à partir du trimestre d'automne 1994, un Diplôme d'études collégiales (DEC) sera décerné à l'étudiant qui aura réussi :

1. l'ensemble des cours et des objectifs (compétences) prévus à son programme d'études (tous les cours inscrits sur la grille de cheminement du profil choisi),
 2. l'épreuve synthèse propre à son programme (voir section précédente)
 3. l'épreuve uniforme en langue d'enseignement et littérature (voir note)
- Les étudiants inscrits au cours *Littérature québécoise* (601-103-MQ) sont convoqués à l'épreuve uniforme à la date imposée par le ministre ;
- Les étudiants qui ont suivi l'ancienne séquence des cours de français (cours de français obligatoires réussis avant 1994) doivent s'adresser au secrétariat pédagogique pour compléter le formulaire d'inscription à l'épreuve uniforme. Ces étudiants sont invités à s'informer auprès de l'aide pédagogique pour connaître les moyens mis à leur disposition pour se préparer l'épreuve uniforme.

Note :

Le but de l'épreuve uniforme est de vérifier que l'étudiant possède, au terme des trois cours de formation générale commune en langue d'enseignement et littérature, les compétences suffisantes en lecture et en écriture pour comprendre des textes littéraires et pour énoncer un point de vue critique pertinent, cohérent et écrit dans une langue correcte. L'étudiant doit rédiger une dissertation critique à partir de textes littéraires sur lesquels il appuie sa réflexion. L'étudiant dispose de quatre heures trente minutes pour prendre connaissance des textes qui lui sont présentés et pour rédiger un texte de 900 mots.

L'évaluation est faite en fonction de trois critères : la compréhension et la qualité de l'argumentation, la structure du texte de l'étudiant et la maîtrise de la langue.

22. COURS DE MISE À NIVEAU

FRANÇAIS MISE À NIVEAU

Ce cours est imposé à l'étudiant dont les résultats en français au secondaire se situent entre 60 et 65% en Écriture (520) et entre 60 et 70% pour la note globale(506) et une moyenne générale au secondaire de moins de 75%

OU

à l'étudiant qui démontre, par des mesures d'évaluation locales, des faiblesses dans cette matière.

La réussite du cours de mise à niveau est exigée pour accéder aux autres cours de cette discipline. Il doit donc être suivi en surplus des cours prévus au programme. Le cours Mise à niveau en français (601-012-50) est jumelé au premier cours de la séquence Écriture et littérature (601-101-MQ). Ensemble, les deux cours nécessitent 7 périodes par semaine pendant un trimestre.

MATHÉMATIQUES (201-013-50 et 201-015-50)

Nous vous informons que le Cégep de Drummondville offre deux cours de mise à niveau en mathématiques. Ces cours s'adressent à l'étudiant souhaitant se rendre admissible à un programme universitaire pour lequel les conditions particulières d'admission sont manquantes. Ces cours sont :

TS ou SN 4^e sec. ou mathématiques 436 : 201-013-50 (offert à l'automne)

TS ou SN 5^e sec. ou mathématiques 536 : 201-015-50 (offert à l'automne et à l'hiver).

Ces cours sont donnés dans la mesure où il y a suffisamment d'inscriptions. Si ces cours ne sont pas donnés, l'étudiant devra s'adresser au Service de l'éducation des adultes de sa commission scolaire. Pour les étudiants de la région de Drummondville, veuillez vous adresser à la Commission scolaire des Chênes (tél. : 819-478-6800).

La réussite du cours de TS ou SN 5^e sec. ou math 526 ou 536 selon le cas, cours permettra aux élèves ayant besoin de cours préalables universitaires en mathématiques, d'y avoir accès.

23. COURS CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de mettre à profit leurs connaissances et leurs compétences en français pour aider des étudiants en difficulté. Vous devez être sélectionnés par les responsables du Centre d'aide en français (CAF) pour suivre ce cours. Le cours Centre d'aide en français, formation pour les aidants sera reconnu comme cours de formation générale propre (4^e cours).

COURS	OFFERT	REMARQUE
601-ASS-DM Pondération 2-2-2 CENTRE D'AIDE EN FRANÇAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS	Aut. Hiv.	Préalable : Avoir réussi un trimestre d'études collégiales. Être fort en français, faire évaluer ses compétences par les professeurs responsables.

Objectif pédagogique du cours

Maîtriser les connaissances théoriques et les habiletés nécessaires pour exercer d'une façon efficace, auprès d'étudiants de niveau collégial, une fonction d'aide dans la maîtrise du français; permettre aux étudiants d'améliorer leur connaissance de la langue maternelle et de développer des habiletés de correction de la langue et des attitudes pédagogiques adéquates.

Contenu

Formation théorique; exercices pratiques; périodes de laboratoire; perfectionnement sur le code grammatical et la composition; mises en situation pour approfondir les méthodes pédagogiques.

Méthodologie

Théorie; laboratoire : rencontres avec des étudiants en difficulté; perfectionnement.

Évaluation

Travaux pratiques; rapports de laboratoire; bilan des rencontres; travail de synthèse.

24. COURS CENTRE D'AIDE EN ANGLAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS

Ce cours s'adresse aux étudiants désireux de mettre à profit leurs connaissances et leurs compétences en anglais pour aider des étudiants en difficulté. Le cours Centre d'aide en anglais, formation pour les aidants sera reconnu comme cours de formation générale propre (2^e cours).

COURS	OFFERT	REMARQUE
604-ASS-DM Pondération 2-1-3 CENTRE D'AIDE EN ANGLAIS, FORMATION POUR LES AIDANTS	Aut. Hiv.	Préalable : Avoir réussi soit le cours Langue anglaise et culture (604-102-MQ) ou Culture anglaise et littérature (604-103-MQ) avec une note supérieure ou égale à la moyenne du groupe. Avoir des qualités de communicateur et une attitude aidante. Se soumettre à une sélection effectuée par des enseignants du département de langues.

Objectif pédagogique du cours

Maîtriser les connaissances théoriques et les habiletés nécessaires pour exercer d'une façon efficace, auprès d'étudiants de niveau collégial, une fonction d'aide dans la maîtrise de l'anglais : compréhension écrite et orale ; maîtrise des concepts grammaticaux ; amélioration de la communication écrite et orale.

Contenu

Formation théorique; exercices pratiques; périodes de laboratoire; perfectionnement sur le code grammatical de base et la communication ; mises en situation pour approfondir les méthodes pédagogiques.

Méthodologie

Théorie; laboratoire ; rencontres avec des étudiants en difficulté; perfectionnement.

Évaluation

Travaux pratiques; rapports de laboratoire; bilan des rencontres; travail de synthèse.